

**Bulletin d'inscription : A retourner avec votre chèque de caution à :
ORL-DPC : 3, rue de l'Arrivée - BP 50 - 75749 Paris cedex 15**

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse professionnelle : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Numéro RPPS : _____

Date de naissance : _____ Statut : Libéral/Salarié/Mixte : _____

Tél : _____ Portable : _____

E-mail : (obligatoire) _____

Retenez dès maintenant votre place pour préserver votre droit de formation afin d'être financé et indemnisé par l'ANDPC

Formations DPC – Karibea Beach Hôtel – Gosier-Guadeloupe (97)

Je m'inscris à la formation de DPC indemnisée : (Cochez la ou les cases ci-dessous)

<input type="checkbox"/>	Samedi 14/12/19 9h30 >17h00	PEC des syndromes d'apnées du sommeil par ventilation en PPC (*) DPC N° : 44371900014 (session 5) – 6h présentiel + 2 h distanciel
<p>Experts : Dr. Xuan-L. Nguyen (Pneumo) Dr. Boris Petelle (ORL)</p> <p>Animateur : Dr. Alphonse Nkamba (ORL)</p>		<p>L'arrêté du 13 décembre 2017 fixe les règles de prescription des dispositifs de Pression Positive Continue dans le cadre de la prise en charge des apnées du sommeil.</p> <p>Le CNP d'ORL et CCF vous propose, grâce à son organisme ORL-DPC, une formation, de 6h présentielle, validante, conforme aux règles officiellement définies par ce texte. Il est essentiel que notre spécialité démontre son rôle incontournable pour la pertinence des soins.</p>
<p>(*) Prérequis : Le niveau "confirmé" dans cette pratique :</p> <p><u>Il concerne les médecins notamment : ORL, cardio, généralistes qui prennent en charge les apnées du sommeil et qui pratiquent déjà des polygraphies.</u></p> <p>Concrètement, vous pratiquez 50 polygraphies ventilatoires (PGV) par an avec 20 prescriptions de dispositifs de pression positive continue (PPC). Dans ce cas, vous pouvez en participant à ce DPC de 6 heures présentielle obtenir une attestation de qualité de prescripteur conforme à l'arrêté du 13 décembre 2017.</p> <p>Le CNOM validera, in fine, votre qualité de prescripteur de dispositif de PPC.</p> <p>IMPORTANT : joindre à ce bulletin un engagement sur l'honneur concernant votre pratique</p>		
<input type="checkbox"/>	Samedi 14/12/19 8h45 >12h45	Innovations dans la PEC des manifestations ORL du RGO DPC N° : 44371900020 (session 2) – 4 h présentiel + 2 h distanciel
<p>Expert : Dr. François Bobin (ORL)</p> <p>Animateur : Dr. Jean-Michel Klein (ORL)</p>		<p>Le RGO est une pathologie de plus en plus fréquente, la qualité de sa prise en charge dépend de la pertinence de son évaluation initiale.</p> <p>Parfois avérée, parfois suspectée, cette pathologie présente de multiples traductions cliniques. L'ORL doit également s'y retrouver dans les tests aux réponses souvent discordantes. Nos experts feront le point avec vous sur les possibilités offertes par les nouvelles évolutions des explorations fonctionnelles.</p> <p>Au cours de cette formation, il vous sera proposé de partager vos expériences autour de cas cliniques issus de votre quotidien.</p>

Inscription en ligne : www.mondpc.fr

1/ **IMPORTANT** : Si vous n'avez pas de compte DPC : créer votre compte sur le site www.mondpc.fr (*)

Pour vous inscrire à une formation DPC, vous devez suivre les étapes suivantes :

- Vous connecter à votre espace personnel sur le site : www.mondpc.fr
- Cliquer dans la rubrique <recherche actions> puis indiquer la référence de la formation : **44371900014 (pour la PPC)** ou **44371900020 (pour le RGO)** et sélectionner <rechercher>
- Cliquer sur <détails de l'action> en haut à droite de la page
- Aller tout en bas de la page sur < **session 5 pour la PPC et 2 pour RGO** > puis cliquer sur le bouton < s'inscrire >
- Cliquer enfin sur <valider>

2/ Nous retourner dûment rempli et signé ce bulletin d'inscription, accompagné d'un chèque de caution de 230€ pour l'année 2019. (Nous conserverons ce chèque durant l'année 2019 pour toutes inscriptions. Il sera détruit en fin d'année sauf en cas d'annulation tardive voir modalités ci-dessous).

Modalités de prise en charge - Indemnisation

⇒ TRANSPORTS :

Aucune prise en charge, quel que soit la distance. Rappel : se rapprocher de son expert-comptable ou de son AGA pour la déductibilité.

⇒ ANNULATION :

ORL-DPC encaissera le chèque de caution formation, en cas d'annulation du participant (**quel qu'en soit le motif**) moins de 15 jours calendaires avant la formation ou en cas de non-participation à la totalité de la formation. Un reçu fiscal vous sera remis.

⇒ INDEMNISATION ANDPC : **Présentiel de 6h + 2h à distance : 360.00€**
Présentiel de 4h + 2h à distance : 270.00€

⇒ DEJEUNER : pris en charge par ORL-DPC

Contactez-nous

☎ 01 43 22 08 34 - @ orl-dpc@snorl.org

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation des formations ORL-DPC ci-dessus.

Date : _____

Signature et cachet (obligatoire)

(*) . Cette opération conditionne la suite de votre démarche de formation y compris votre indemnisation.

*ORL-DPC, l'organisme de formation de la spécialité
Des actions de haut niveau scientifique
pour répondre aux exigences de la pratique quotidienne*

2